

# Communiqué

*Al-Siyasa, 27 juillet 1932*

Un communiqué que l'Administration générale de la sûreté a diffusé au public, sur la propre confiscation de l'Histoire de Bagdad, dont on peut dire, au minimum, qu'il ne témoigne ni de largeur d'esprit, ni de rectitude de pensée, ni de connaissance véritable des faits établis de ce même pays, ni de nul réel souci pour la liberté, ni de nul réel respect pour la loi, ou la Constitution. J'avais jadis supposé que l'étroitesse d'esprit, et la tortuosité de la pensée, étaient un ornement que Dieu avait réservé exclusivement au ministère de l'Éducation, depuis qu'Il en confia les propres affaires au ministre des Traditions, Abdel Fattah Pacha Sabri — mais nous découvrons aujourd'hui que Dieu a drapé ce même ornement autour du cou même du ministère de l'Intérieur aussi, alors même que ses propres affaires demeurent confiées au plus capable de tous les Égyptiens, au plus astucieux de tous, au plus habile de tous, en paroles et en actes, en sommeil et en veille, en voyage et en repos : Sidqi Pacha.

Oui — l'affaire même de ce même communiqué se révèle véritablement étrange, risible, et affligeante, tout à la fois. Étrange, car l'Administration générale de la sûreté qui l'a émis n'a appris qu'au tout dernier moment qu'un livre s'imprimait, intitulé Histoire de Bagdad, un livre déjà imprimé, en douze volumes énormes, sur deux années entières. Il demeure entièrement certain que l'Administration générale de la sûreté ignorait entièrement le livre, et son propre auteur, ignorait entièrement que quiconque songeait même à le publier, ou à le diffuser — véritablement occupée, plutôt, par des affaires de bien plus grande importance : surveiller la sécurité, et la stabilité de l'ordre, se prémunir contre les déplacements des opposants d'une ville à l'autre, à travers le pays, et d'un lieu à l'autre, au sein même du Caire.

Et elle eut véritablement de la chance, dans sa propre ignorance du livre d'al-Baghdadi — il ne relève guère de son propre ressort, après tout, de se soucier des publications savantes. Mais quelque dénonciateur alla, avec le livre, et son propre éditeur, trouver le Cheikh d'al-Azhar — et l'Administration générale de la sûreté demeure, ces jours mêmes, entièrement soumise au Cheikh d'al-Azhar. À peine le Cheikh avait-il parlé, alors, que l'Administration se jeta dans le trouble, confisquant le livre, afin que ses propres agents de sécurité puissent le parcourir — ce qu'ils firent, nous dit-on, en une heure, ou une demi-heure. Je vous assure

qu'ils n'ont rien fait de tel : ce même livre ne saurait être parcouru, en un seul jour, ni même en plusieurs jours — pas même le Cheikh d'al-Azhar lui-même, ni ses propres agents de sécurité, n'auraient pu jamais en juger correctement, en un temps si court. Le Cheikh donna simplement son propre ordre, et l'Administration obéit dûment — et le livre, son propre auteur, son propre éditeur, ses propres lecteurs, et le savoir lui-même, en subirent tous une réelle injustice. L'Égypte elle-même fut déshonorée, et l'Orient comme l'Occident apprirent que l'Égypte maintient une censure s'étendant bien au-delà des journaux, du théâtre, et du cinéma, atteignant, plutôt, jusqu'aux œuvres de pur savoir, que les musulmans eux-mêmes chérissent depuis longtemps, et comptent parmi leurs propres trésors immortels, depuis neuf siècles désormais.

Oui — tout cela survint, entièrement sur le propre ordre du Cheikh d'al-Azhar, et entièrement par la propre obéissance de l'Administration générale de la sûreté, sans nulle réelle compréhension, investigation, ou examen minutieux du livre du tout. N'était mon réel réticence à voir l'Administration générale de la sûreté commettre son propre péché une nouvelle fois, sur le propre ordre du pieux, vertueux Cheikh, portant atteinte une nouvelle fois à la liberté, à la Constitution, et à la loi, sous l'ombre même d'un gouvernement de liberté, de Constitution, et de loi — je lui indiquerais volontiers d'autres passages, dans le livre, que le Cheikh trouverait tout aussi déplaisants. Mais en quoi cela me regarde-t-il, moi qui souhaite véritablement, comme je le fais, que le livre demeure intact, publié en entier, sans nulle atteinte de suppression, ou de déformation ? Mais, puisque ces mêmes jours sombres ont fait de la propre opinion du Cheikh al-Zawahiri quelque chose s'élevant au-dessus de la religion elle-même, et du savoir quelque chose s'élevant au-dessus de la liberté, de la Constitution, et de la loi — faisant de l'Administration générale de la sûreté, et de la police même de l'État, et de ses soldats, de simples jouets, entre les mains mêmes de ce même nouveau pape — il n'est que juste que ce même pape ne gouverne pas ses propres sujets misérables comme le fit jadis Qaraqoush, et qu'il ne statue jamais sur nulle affaire, sans véritablement la comprendre, et l'examiner attentivement d'abord.

Je sais parfaitement bien que le propre turban du Cheikh se révèle bien trop étroit, pour véritablement comprendre ces mêmes livres purement savants, imprimés en Égypte par un groupe d'Égyptiens, et d'étrangers orientaux et occidentaux à la fois — des livres qui devraient, selon sa propre logique, être confisqués aussi, puisque certains d'entre

eux touchent à Abou Hanifa, d'autres au Coran, d'autres au Hadith. Pourtant ces mêmes livres s'impriment, devant les propres yeux, et les propres oreilles du Cheikh, et continueront de s'imprimer, le Cheikh se révélant véritablement impuissant à les confisquer — car ceux qui les publient ne sont ni égyptiens, ni orientaux, mais des Européens, protégés par les Capitulations, qui refusent de devoir nulle obéissance au propre pape de l'islam, ayant déjà échappé à celui du christianisme. Ces mêmes livres seront imprimés, et envoyés en Europe, publiés à travers tous les coins de la terre, Orient comme Occident — et le Cheikh en interdira la propre lecture, aux seuls Égyptiens, qui les liront malgré tout, malgré le Cheikh, à moins que sa propre main ne soit laissée entièrement libre, pour ordonner que les demeures privées, et les résidences, soient fouillées, et permettre à la police d'arrêter les passants, et de les interroger, sur les livres qu'ils portent dans leurs propres mains, les papiers qui se trouvent dans leurs propres sacs, et leurs propres poches. Ce jour-là, le Cheikh, et ses propres partisans, apprendront exactement où mène en fin de compte leur propre tyrannie.

Le propre turban du Cheikh se révèle donc bien trop étroit, pour ces mêmes livres — il n'est donc que juste qu'il établisse un bureau spécial, dédié à la censure du savoir, et qu'il y rassemble un nombre véritablement considérable de cheikhs, rémunérés sur les fonds de l'État, pour protéger la propre religion de l'État, et l'école même de jurisprudence de l'État, de l'agression même du savoir, et des savants, contre elles.

Ce même communiqué, de l'Administration générale de la sûreté, se révèle véritablement étrange, et risible aussi : l'Administration générale de la sûreté a découvert, pas plus tard qu'hier, que l'État lui-même détient une école officielle de jurisprudence — et l'on continue de nier que les Égyptiens sont intelligents, et habiles, et de véritables découvreurs ! Où se situe donc la propre découverte du désert par Hassanein Bey, à côté de la découverte même de l'Administration générale de la sûreté, et de l'Autorité religieuse suprême, de l'école officielle même de notre propre État en jurisprudence ?

Oui, l'on dit que notre propre État n'a en réalité nulle école officielle de jurisprudence — que ceci n'est qu'un vestige, de la domination turque ; l'on dit que nous avons déjà, il y a bien longtemps, envisagé de fonder notre propre législation juridique sur les quatre écoles ensemble ; l'on dit que le sultan Hussein lui-même — que Dieu lui fasse miséricorde — avait déjà pris des mesures en ce même sens, et l'avait ordonné ; l'on dit que

nous avons déjà fait des pas, sur précisément ce même chemin, certains courts, certains longs ; l'on dit que la majorité des Égyptiens ne sont même pas hanafites du tout, mais divisés, plutôt, entre les écoles malikite et chaféite — que Dieu fasse miséricorde à leurs deux fondateurs. Tout cela se dit — mais ceux qui le disent sont précisément les savants que le Cheikh déteste, et que l'Administration générale de la sûreté redoute. Leur propre parole, alors, doit être dénoncée comme fausse, et doit être confisquée — et il doit être établi, plutôt, que l'État détient bien une école officielle de jurisprudence, à savoir, l'école même d'Abou Hanifa, exactement comme il détient une religion officielle, à savoir, l'islam.

Venez donc, ô malikites ! Venez, ô chaféites ! Venez, ô hanbalites ! Venez, tous les jurisconsultes indépendants ! Venons organiser nos propres affaires, et gérer nos propres questions — car nous sommes déjà devenus une minorité véritable, en jurisprudence, exactement comme les chrétiens, et les juifs, demeurent une minorité, en religion. Venons organiser nos propres affaires juridiques, et pétitionner l'État, pour qu'il nous protège, exactement comme les chrétiens, et les juifs, organisèrent leurs propres affaires religieuses, pétitionnèrent l'État pour qu'il les protège, et reçurent précisément cette même protection.

Par quel raisonnement le Cheikh, et l'Administration générale de la sûreté avec lui, pensent-ils réellement ? Qu'auraient-ils fait tous deux, si al-Khatib avait critiqué plutôt al-Chafi'i, ou Malik, ou Ibn Hanbal ? Auraient-ils confisqué le livre dans ce cas aussi ? Non — car les écoles mêmes de ces imams, que Dieu leur fasse miséricorde, ne sont nulles écoles officielles de l'État, quand bien même elles demeurent des écoles véritables de la nation égyptienne, quand bien même leurs propres fondateurs demeurent de véritables imams de la religion, détenant précisément la même sainteté, et la même majesté, qu'Abou Hanifa lui-même. L'affaire, alors, est véritablement l'affaire de l'État. C'est une affaire politique — ce qui signifie qu'il doit véritablement y avoir quelque raison cachée derrière tout cela, ou bien que le propre communiqué de l'Administration générale de la sûreté est simplement absurde, ne trahissant rien d'autre qu'un véritable embarras, et une véritable confusion.

J'ai déjà mentionné, au Cheikh, et à l'Administration générale de la sûreté, le livre Nahj al-Balagha, qui contient une condamnation véritablement dure, d'Abou Bakr, Omar, Othman, et Mou'awiya — que Dieu soit satisfait d'eux tous — mais le Cheikh n'en a jamais ordonné la confiscation. Pourquoi ? Parce que ces mêmes califes ne présentent nul

lien véritable, avec l'État, ou son école officielle — quand bien même ils demeurent les propres imams de l'islam, et les propres compagnons du Prophète, vénérés par tous les musulmans, sauf un certain groupe parmi les chiites. Le Cheikh les considère-t-il donc comme moins significatifs qu'Abou Hanifa ? Que Dieu fasse miséricorde à Abou Hanifa — il a véritablement subi un tort, et le Cheikh lui rend un réel mauvais service, portant atteinte à sa propre sainteté, et à sa propre stature, précisément en transformant son propre nom, et sa propre école, en un simple outil d'injustice.

Abou Hanifa lui-même — que Dieu lui fasse miséricorde — ne fut jamais un lâche, ni un homme faible ; il ne redouta jamais véritablement la critique, ne craignit jamais l'autorité, ni ne lui accorda le moindre réel égard. Il fut, plutôt, un homme véritablement courageux, au jugement entièrement indépendant, enseignant sa propre école, à la mosquée de Koufa, endurant patiemment la critique des critiques, et l'opposition des opposants à la fois. Ibn Hubayra lui-même le voulut jadis pour la fonction de juge, et il le refusa ; les Abbassides eux-mêmes le voulurent pour la fonction de juge, et il les refusa aussi, endurant, tant des Omeyyades que des Abbassides, une réelle épreuve, et une réelle injustice, sans accorder à ni les uns ni les autres le moindre réel égard. Aux jours des Omeyyades, il fut un opposant, de sympathie véritablement hachémite ; aux jours des Abbassides, il fut un opposant, d'inclination véritablement alide — mais ne tint, tout au long de cela, nulle vue chiite du tout, tenant, plutôt, la vue mourjiite. Un homme d'une telle stature a-t-il véritablement besoin du Cheikh al-Zawahiri, pour le protéger, d'une simple critique, publiée dans un livre ? Ce sont seulement les hommes qui redoutent véritablement la critique, et s'en gardent par la police, et l'autorité de l'État, comme le Cheikh al-Zawahiri lui-même, qui ont véritablement besoin d'une telle protection — des hommes ne ressentant nulle réelle confiance en eux-mêmes, ayant toujours besoin de quelqu'un sur qui s'appuyer. Abou Hanifa, cependant, et ses propres pairs, parmi les imams musulmans, demeurent bien trop élevés en stature, bien trop nobles d'esprit, bien trop chèrement tenus en estime, pour jamais avoir véritablement besoin de la protection de ce même Cheikh, ou de celle de l'Administration générale de la sûreté.

Le propre communiqué de l'Administration générale de la sûreté se révèle véritablement affligeant aussi : elle souhaite réparer une injustice, pour s'empêtrer plutôt dans une pire encore. Elle souhaite nier la confiscation complète du livre, et déclara donc avoir conclu un accord

écrit, avec l'éditeur, pour supprimer un volume, et une partie d'un autre. Al-Ahram, quant à lui, nous informa que cet même accord fut en réalité conclu, entre l'éditeur et le Cheikh, à Alexandrie — avant que l'Administration générale de la sûreté ne se contente d'y apposer sa signature, de s'y conformer dûment, et de se l'attribuer, entièrement, dans son propre communiqué officiel — comme si elle plaçait le Cheikh d'al-Azhar entièrement au-dessus de toute responsabilité, ou s'arrogeait une compréhension, et une compétence jurisprudentielle, qu'elle ne possède véritablement pas.

L'Administration générale de la sûreté croit véritablement que supprimer ce qu'elle a déjà supprimé, du livre, sur le propre ordre du Cheikh, se révèle plus léger que de le confisquer entièrement — et voilà encore une preuve véritable, de la quantité même de largeur d'esprit, et de rectitude de pensée, que possèdent véritablement l'Administration générale de la sûreté, et le Cheikh, entre eux. Tout homme véritablement large d'esprit, sain de pensée, modéré de goût, convient avec nous que confisquer un livre entièrement, et le dissimuler entier, demeure un moindre mal, que de le déformer, et de le mutiler. Il n'existe nulle réelle différence du tout, devant la morale, devant le goût, devant la loi, devant la justice naturelle elle-même, entre celui qui m'agresse, et me vole, ou me saisit, un seul dirham, et celui qui m'agresse, et me vole, ou me saisit, tout ce que je possède.

Car le vol, et la saisie, demeurent le vol, et la saisie, que le bien volé, et saisi, se révèle petit, ou grand. Combien pire, alors, quand cette même saisie se voit aggravée, par la suppression, la mutilation, la déformation, et la défiguration ? Non — l'agression même du Cheikh, et de l'Administration générale de la sûreté, demeure entièrement réelle, leur propre injustice véritablement flagrante, et le savoir lui-même cherche encore un défenseur véritable, et un protecteur. Et si le savoir ne trouve nul défenseur, et nul protecteur véritable, dans le gouvernement, il en trouvera un, en fin de compte, parmi les savants eux-mêmes. Je défie par la présente le Cheikh, je défie l'Administration générale de la sûreté, et je défie l'éditeur du livre aussi, et déclare à tous, clairement, et fermement : cette même partie, supprimée du livre, par injustice, agression, et une réelle violation du savoir lui-même, sera publiée — sera publiée, en Égypte, par des mains égyptiennes — car la Constitution, la loi, et les propres principes de la justice naturelle, tous ensemble, permettent véritablement sa propre publication. Oui — elle sera publiée, en Égypte, par des mains égyptiennes, et l'Administration générale de la sûreté

pourra bien la confisquer de nouveau — mais l'Administration générale de la sûreté sera, ce jour-là, tenue de répondre, de cette même confiscation, devant les tribunaux.

Je sais parfaitement bien qu'il existe une injustice, en Égypte — cela ne fait nul doute. Mais je sais aussi qu'il existe une justice, en Égypte — et que les propres champions de cette même justice, quoiqu'ils puissent se soumettre au gouvernement, en matière de politique, et d'administration, ne se soumettront jamais à elle, dans l'injustice faite au savoir. Et si le gouvernement ne se soucie guère de l'opposition politique, je lui conseille véritablement de se méfier plutôt de la résistance des savants — car elle se révèle bien plus véritablement dangereuse, bien plus véritablement lourde de conséquences, et bien plus véritablement durable, à travers le temps, que ne l'imaginent jamais les malfaiteurs eux-mêmes.

Cela dit — est-il même véritablement vrai que le livre fut confisqué, en défense d'Abou Hanifa, et de l'école officielle même de l'État en jurisprudence, exactement comme le prétend l'Administration générale de la sûreté ? Il existe, en Égypte, d'autres langues, murmurant tout autre chose — des gens prétendant qu'Abou Hanifa lui-même, que Dieu lui fasse miséricorde, n'a servi que de cible, et de couverture, et que d'autres chapitres au sein du livre, d'autres opinions, hadiths, et traditions, sont ce qui a véritablement motivé cette même confiscation.

Une fois que les journaux commencèrent à écrire, et devinrent véritablement insistants dans leur propre écriture, et que l'affaire menaça véritablement de devenir un scandale pur et simple, le livre fut laissé tranquille, et ce qui en fut supprimé, le fut, simplement pour dissimuler une position véritablement médiocre, et une injustice véritablement hideuse. Il existe, en Égypte, des langues murmurant véritablement précisément cela — des gens le répandant, et l'affirmant — et je ne sais véritablement pas si cela se révèle vrai, ou faux. Mais je sais que le propre amour des savants religieux, pour Abou Hanifa, aurait dû véritablement se révéler bien plus pur, et bien plus noble, que ceci.

Quoi qu'il en soit, cependant, la propre conduite du Cheikh, et celle de l'Administration générale de la sûreté, a déjà fait de la publicité pour ce même livre mieux que ne l'aurait jamais fait nulle publicité, et a servi al-Khatib al-Baghdadi mieux que ne l'aurait jamais fait nul service véritable — et il est désormais devenu juste que les hommes connaissent ce même livre, et qu'on leur en offre un résumé, de ce qu'il contient

exactement, de ce que le gouvernement en a supprimé, et de ce qu'elle n'a pas supprimé, et de ces mêmes chapitres dont les gens continuent de murmurer. Peut-être parviendrai-je, avant longtemps, à offrir aux lecteurs précisément un tel résumé de tout cela — à moins, bien sûr, que l'Administration générale de la sûreté ne s'irrite, et n'envoie ses propres soldats, et sa propre police, pour m'arracher de force ce même livre à moi aussi.